



état des lieux

Le marché des drogues de synthèse

par Nacer Lalam

Dans le domaine des drogues, la proximité des événements contraste avec la faible connaissance que l'on en a. A cet égard, les lacunes en matière d'informations sur le système d'offre des drogues illicites en France sont édifiantes. L'originalité de l'ouvrage "Drogue et techno"1 est d'apporter un éclairage sur ces filières, et plus particulièrement sur celles des drogues de synthèse. La méthodologie employée s'inspire de l'ethnoéconomie, une combinaison de méthodes d'analyse directes et indirectes.

Les drogues synthétiques dans le monde...

Depuis le milieu des années 80, nous assistons à une montée en puissance de la diffusion des drogues de type synthétique. Les quantités saisies ont été multipliées par 9 entre 1978 et 1993. La principale drogue synthétique produite illégalement est classée dans la famille des amphétamines, incluant les métamphétamines (MDMA, mieux connue sous le vocable "ecstasy", MDA, MDEA) et la methcathinone. Le PNUCID ² note un retour du LSD (acide lysergique diethylamide) et l'apparition clandestine d'autres drogues : 4-MTA, 2C-B, MBDB, DOB, GHB, Kétamine,... Auxquelles s'ajoute détournement croissant des médicaments issus de l'industrie pharmaceutique (barbituriques, benzodiazépines) de leur usage médical.

L'éphédrine et la pseudo-éphédrine sont ce que l'on appelle des produits précurseurs, c'est-à-dire qu'ils s'insèrent comme "intrants" dans la production de drogues synthétiques. L'éphedra, la plante qui donne l'éphédrine, trouve un usage courant dans la pharmacie industrielle et cette disponibilité rend difficiles les efforts de contrôle.

La détection des laboratoires contribue à élaborer un indicateur de la quantité de drogues produite. Entre 1991 et 1994, les détections de laboratoires clandestins producteurs d'amphétamines à travers le monde ont dépassé celles des lieux de fabrication de l'héroïne et de la cocaïne. Plus de la moitié de ces laboratoires ont été démantelés dans les pays du Nord.

Ce qui distingue notamment ces nouvelles drogues est leur facilité de production en grande partie déconnectée des rendements agricoles et la réduction de la chaîne entre le producteur et le consommateur.

... et en France

Au début des années 90, la consommation d'ecstasy se répand en France. Essentiellement sous forme d'une consommation de week-end, dans des soirées dansantes où l'on diffuse de la musique "techno".

Deux études exploratoires³ confirmaient déjà en 1997-98 que ces soirées étaient des espaces de consommation de drogues illicites, en particulier de drogues de synthèse. Certes, il ne s'agissait pas d'une découverte mais l'attention était appelée quant à la nécessité pour les pouvoirs publics d'encadrer ces usages assez nouveaux sur le plan sanitaire.

Dans le cadre d'un appel d'offre de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT), notre intérêt pour ces soirées s'est limité à étudier les marchés des drogues qui les traversaient. D'où l'intitulé de notre étude: les filières de produits psychotropes à partir des soirées de musique techno.

Notre travail impliquait un préalable: l'étude des consommations de drogues pour remonter les filières. Le cheminement de la diffusion des drogues de synthèse met en évidence trois étapes:

- les drogues de synthèse proviennent d'usage fonctionnel, souvent hors du milieu festif et quelquefois à des fins thérapeutiques ;

- ces drogues pénètrent les milieux festifs, notamment techno, et répondent à des motifs avant tout récréatifs ;
- enfin, elles débordent les soirées techno pour toucher d'autres activités comme le sport, la création artistique, ...

En d'autres termes, les soirées techno ne sont qu'une étape dans le développement du marché des drogues de synthèse.

L'offre suscite-t-elle la demande?

L'expression élémentaire d'un marché suppose de s'intéresser à l'offre et à la demande de drogues illicites. Au cours de l'étude, la question s'est posée de savoir: est-ce l'offre qui suscite une demande, ou l'offre ne fait-elle que s'adapter à un besoin de produits psychotropes? Le lecteur s'en doutera, nous ne pouvons fournir de réponse univoque, hormis émettre l'hypothèse de stratégies de trafiquants suffisamment élaborées pour induire artificiellement une demande.

Indéniablement, les drogues de synthèse se sont diffusées assez rapidement dans et autour des soirées techno. Elles sont le plus souvent associées à d'autres drogues licites et illicites. Le cannabis demeure la drogue prédominante. L'âge moyen du consommateur se situe autour de 21 ans.

Les prix de quelques drogues présentes en ces lieux ont sensiblement baissé.

Evolution des prix moyens de drogues illicites depuis une dizaine d'années en France					
D'après les enquêtes CIREN / OFDT (1998).					
Produit	Ecstasy	LSD	Amphétamines	Cocaïne	Cannabis
Unité de base	une pilule	un buvard	une pilule ou un gramme	un gramme	un gramme
Période					
Vers la fin des années 80	300 FF	100 FF	100 FF	1 000 FF	40 FF
Au milieu des années 90	150 FF	80 FF	70 FF	700 FF	30 FF
Actuellement	100 FF	50 FF	50 FF	500 FF	30 FF

En procédant à l'agrégation estimée du nombre de pilules consommées, les soirées clandestines occupent une proportion très faible comparativement aux soirées officielles et plus généralement aux soirées musicales traditionnelles. Assurément, certaines soirées clandestines peuvent glaner une multitude de drogues mais n'omettons pas que la consommation n'est pas l'apanage de tous les ravers.

L'étude permet de montrer que les soirées techno ont été et sont une cible privilégiée des filières de trafic installées (cocaïne, cannabis, héroïne). Au cours des années 90, deux principales filières ont structuré l'offre de drogues de synthèse :

- la filière transfrontalière directe (achat groupé)
- les filières du crime organisé

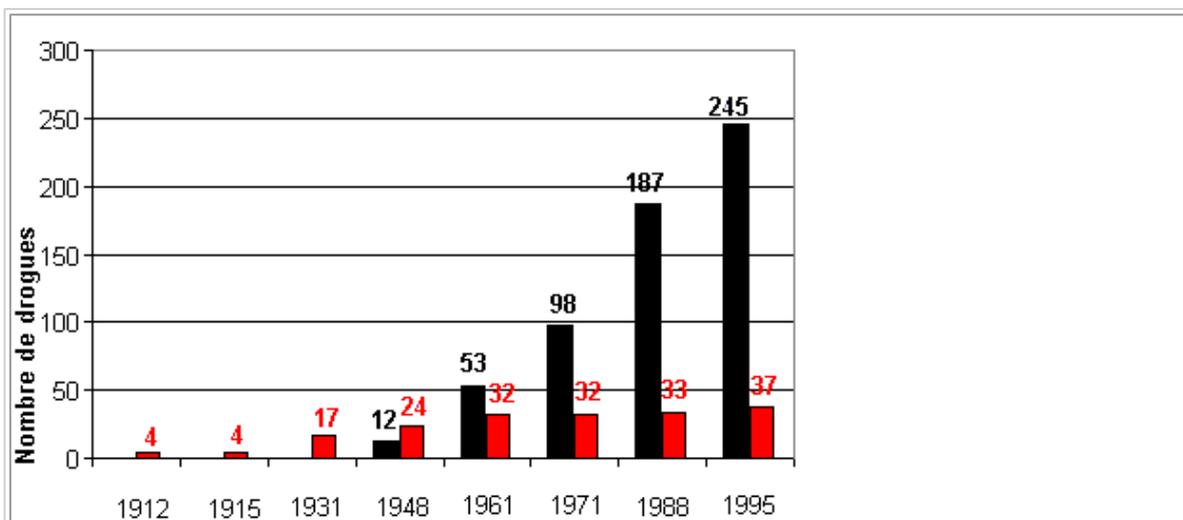
De l'achat groupé au crime organisé

Historiquement, l'achat groupé est le premier mode de diffusion important des drogues de synthèse. Tout comme cela existait pour les drogues d'origine naturelle, les consommateurs mettent en commun leur budget, et désignent une ou plusieurs personnes pour se rendre et acheter les drogues dans un pays de production ou de gros transit. Le motif de cette pratique répond à la volonté d'assurer leur propre consommation à bon prix et également de bénéficier d'un produit de qualité.

La seconde filière s'est imposée postérieurement à la première compte tenu des rendements potentiels. L'argument est, en effet, quasi-exclusivement d'ordre économique. Les mieux placés pour se positionner sur ce terrain nouveau ont été les organisations criminelles, et notamment les secteurs professionnels du trafic de drogues. Des drogues assez faciles à produire (amphétamine, métamphétamine, LSD) et pour lesquelles les coûts de transport, de camouflage, et de stockage sont sensiblement réduits. Ainsi, le coût unitaire de production à la source d'une pilule d'ecstasy s'élèverait à 70 centimes pour être vendue au prix de détail de 70 francs, soit un facteur multiplicateur de 100. Bref, un rendement très élevé. Un indice de la diversification de l'offre de drogues illicites réalisée par les organisations criminelles est la saisie simultanée et de plus en plus fréquente en France de plusieurs drogues : cannabis, cocaïne, ecstasy. A ce niveau, l'offre est assez concentrée et de type oligopolistique.

Ce travail parvient à la conclusion d'un engagement croissant de milieux issus du (grand) banditisme dans le trafic de drogues et appelle d'autres études pour étayer cette analyse.

Plus généralement, on peut se poser la question fondamentale du lien entre la psyché et la chimie. La frontière entre drogues illicites et médicaments s'estompe de plus en plus et interroge l'état de prohibition frappant ces premières.



Source : World Drug Report, UNDCP, 1997

Les drogues d'origine végétale sont celles dont la base principale provient de plantes, par exemple le cannabis, la cocaïne, l'héroïne, le khat, les champignons hallucinogènes, ...

Les drogues synthétiques sont principalement issues de manipulations de substances chimiques, par exemple le LSD, les amphétamines, les métamphétamines, le GHB, la Kétamine, ...

Nacer Lalam

1) Thierry Colombié, Nacer Lalam, Michel Schiray, Drogue et techno. Les trafiquants de rave, Stock, 2000.

2) Programme des Nations Unies pour le contrôle International des Drogues

3) Comité d'Etude et d'Information sur la Drogue (1998), Recherche sur les usages d'ecstasy en Gironde, OFDT, février, Paris.

Institut de Recherche en Epidémiologie de la Pharmacodépendance, (1997), L'ecstasy : recherche pilote, OFDT, novembre, Paris.

4) Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement (EHESS / CNRS).